

Paris, le

07 août 2006

Monsieur le Président  
de la Commission Nationale  
d'Équipement Cinématographique  
Centre National de la Cinématographie  
Mission de la Diffusion  
32, rue Galilée  
75016 PARIS

Monsieur le Président,

Par une décision en date du 22 juin 2006, la commission départementale d'équipement cinématographique du Doubs a d'une part, autorisé la Société Pontissalienne de cinématographie à réaliser un complexe de 6 salles et 964 fauteuils dénommé « PLANET CINE » et d'autre part, rejeté la demande présentée par la SARL CINEMA OLYMPIA de réaliser un complexe de 6 salles et 1 044 fauteuils à Pontarlier.

Pour mémoire, la même CDEC avait rejeté ces deux mêmes projets le 8 mars 2006.

La SARL OLYMPIA a fait appel devant la CNEC de la décision prise à son encontre par la CDEC.

Par ailleurs, par lettre du 21 août 2006, le Préfet du Doubs a formé un recours devant la CNEC à l'encontre de la décision de la CDEC du 22 juin dernier.

Après examen de ce dossier et conformément aux dispositions de la loi de 1973, j'ai l'honneur de former également un recours contre cette décision.

Il apparaît en effet que la réalisation du projet PLANET CINE aurait pour effet de créer dans l'agglomération pontissalienne et sur le territoire de la commune de Pontarlier une situation de suréquipement caractérisée. Avec ce projet, le taux d'équipement de la commune passerait de 1/36 à 1/19 alors qu'il s'établit en moyenne à 1/46 dans les villes de taille équivalente. De même le taux d'équipement de l'unité urbaine passerait de 1/43 à 1/23 contre 1/35 dans les unités équivalentes.

Certes on peut comprendre l'intérêt pour la ville de Pontarlier de se doter en périphérie d'un équipement moderne et d'une offre élargie. Toutefois, la taille du projet envisagé semble disproportionnée au regard de l'équipement actuel de la commune et de son agglomération. Un projet plus limité en nombre de sièges et tenant compte mieux compte de l'existence d'une unique salle de centre ville (OLYMPIA : 4 salles et 504 fauteuils) serait plus équilibré. J'observe à cet égard que le projet PLANET CINE avait été rejeté par la CDEC le 8 mars notamment pour ce motif et que c'est pourtant le même projet qui vient d'être autorisé. Or, il apparaît important pour une commune de cette taille de préserver un équipement de proximité en centre ville.

Dans ce contexte, il me paraît souhaitable que la CNEC puisse examiner ces deux projets qui sont de nature à créer une situation de suréquipement, à fragiliser les exploitations existantes et à altérer la nécessaire diversité de l'offre cinématographique conforme à l'intérêt général.



Roch-Olivier MAISTRE  
Conseiller Maître à la Cour des Comptes  
Médiateur du Cinéma